

## Conditions Générales de Vente Formation

### Article 1 - DEFINITION :

Ces conditions concernent les formations intra-entreprise :

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client et qui ont lieu dans ses locaux.

### Article 2 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION :

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente (CGV) complétées par les conditions particulières de la convention de formation. Ces CGV prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

### Article 3 : DOCUMENTS CONTRACTUELS :

La Société ALCOR fait parvenir au client, en double exemplaires, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à la Société ALCOR un exemplaire signé et portant son cachet commercial ou sa signature. La Société ALCOR fait également parvenir au client un devis et/ou une facture proforma à signer avec les conditions générales.

### Article 4 : DELAI DE RETRACTATION :

A compter de la date de signature du contrat de formation, le stagiaire ou l'entreprise a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire ou de l'entreprise.

### Article 5 : PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS :

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Tout stage, cycle ou parcours commencé est dû en entier.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation. La facture est établie à l'issue de la session de formation ou à l'issue de chaque module d'un cycle. Elle est adressée directement au CLIENT ou peut être adressée à un organisme collecteur des fonds de formation sous réserve qu'un accord de prise en charge de la part de cet organisme soit adressé à la société ALCOR avant le début de la formation. En cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'organisme collecteur des fonds de la formation, la Société ALCOR facturera directement le CLIENT à l'issue de la formation.

#### **Article 6 - REFUS DE COMMANDE :**

Dans le cas où un Client passerait une commande à la Société ALCOR, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), la Société ALCOR pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### **Article 7 - CONDITION D'ANNULATION :**

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 15 jours avant le début du stage, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas d'annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité. En cas d'annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

#### **Article 8 – SATISFACTION CLIENT – RECLAMATIONS**

ALCOR accueillera vos réclamations, qu'elles lui soient transmises :

- par courriel à [formation@alcor.fr](mailto:formation@alcor.fr)
- par courrier à ALCOR - 1004 Route du Pont de Reyre, 69380 DOMMARTIN

et s'engage à faire au Client un retour sous cinq jours ouvrés.

A la fin de la formation, un questionnaire de satisfaction sera remis à chaque stagiaire et au Client afin de recueillir ses appréciations.

## **Article 9 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :**

En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, la Société ALCOR en tant qu'Organisme de Formation et en sa qualité de Responsable de Traitement collecte des données concernant le CLIENT et/ou le stagiaire à des fins de gestion de la relation commerciale, gestion et suivi de la facturation de la formation, gestion des inscriptions aux formations, gestion de prise en charge de la formation, gestion des sessions de formation, de suivi des stagiaires, d'accompagnement personnalisé et de délivrance des documents justificatifs liés à la formation.

Les données seront strictement réservées à la Société ALCOR et aux services habilités et seront conservées tout au long de notre relation commerciale soit 3 ans après le dernier contact avec le CLIENT et/ou le stagiaire, et jusqu'à 5 ans concernant les documents justificatifs de formation concernant les stagiaires conformément à la réglementation en vigueur. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger les données à caractère personnel de toute atteinte.

Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, le CLIENT et/ou le stagiaire pourra demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données le concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès de la société ALCOR à l'adresse [alcor@alcor.fr](mailto:alcor@alcor.fr) ou à l'adresse postale 1004 Route du Pont de Reyre 69380 DOMMARTIN. Le CLIENT et/ou le stagiaire pourra également s'opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes.

## **Article 10 - RENONCIATION :**

Le fait pour la Société ALCOR de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses de ces CGV, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## **Article 11 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR :**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## **Article 12 - LOI APPLICABLE :**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre la Société ALCOR et ses Clients relèvent de la Loi française.

**Article 12 - ATTRIBUTION DE COMPETENCES :**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société la Société ALCOR qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

**Article 13 - ELECTION DE DOMICILE :**

L'élection de domicile est faite par la Société ALCOR à son siège social au 1004 Route du Pont de Reyre, 69380 DOMMARTIN